



Lettre d'informations, de réflexions et de propositions citoyennes

Numéro 10 - Décembre 2019

Sommaire

Fifi : la légèreté des mots, le chic des photos

La Seine doit entrer en scène !

Agriculture et pesticides : des conséquences concrètes ou moussage politique ?

Dossier « Lubrizol : Quelles leçons pour les risques industriels ? »

Libre expression

En bref

Fifi : la légèreté des mots, le chic des photos

Fifi était toujours surpris par la communication de l'agglomération : chic et choc !

L'anglais, toujours l'anglais, pour paraître « in », l'anglicisme pour faire chic !

Il venait de découvrir le « Stand-up pour le climat » et les « stand-upers », « stand-up » qui était simplement un concours de projets mis en scène pour « faire moderne » clôturé par un spectacle d'humoristes.

Les projets proposés étaient pour la plupart intéressants, souvent individuels, acteurs involontaires de la pièce de théâtre.

Ce music-hall « écolo » cachait l'incapacité à parler du fond, d'un plan climat OVNI (Objet Vert Non Identifiable), rédigé sans dynamique territoriale. Cela le choquait.

Fifi pouvait pourtant lire sur la « newsletter » de Grand Paris Sud, illustrée de belles photos : « *Le "Stand-up pour le climat" a permis de sensibiliser le public à la protection de l'environnement et à la transition sociale et écologique.* ». La méthode Coué pour tout horizon !

Il partageait ce qu'exprimait depuis longtemps le collectif associatif Grand Paris Sud Ecocitoyen et se réjouissait des propos de manifestants « non violents » présents devant l'ICAM à Lieusaint où étaient remis les prix : « *Ce prix Climat est bien en deçà de ce qu'on peut attendre d'une collectivité territoriale en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Les réponses de GPS ne sont pas à la hauteur de l'urgence et des enjeux !* ».

Ce "Stand-up pour le climat" était en partenariat avec « World Wildlife Fund » (WWF) sur la base d'une convention signée pour trois ans permettant à WWF de recevoir une subvention de50 000 € pour 2019.

L'absence de volonté de notamment mettre en œuvre des « Assises du développement durable » ou encore un portail des bonnes pratiques pour la transition sociale et écologique attestait de cette volonté de repeindre le mur en vert sans refaire le support et de rester dans le bavardage.

Fifi pensa alors au proverbe tibétain « *Bavardage est écume sur l'eau, action est goutte d'or* ».

Le changement climatique est là et c'est le temps de l'action.



La Seine doit entrer en scène !

Un sujet très important pour les habitants

La réappropriation de la Seine, sujet vital pour les habitants et le territoire, est difficile à traiter compte tenu des nombreux acteurs. L'exceptionnel patrimoine, naturel, historique, économique et ludique que constitue la Seine a été souvent négligé, tout le monde aujourd'hui en convient. Heureusement, nombreux sont ceux qui s'intéressent à nouveau, à divers titres, au fleuve et à ses rives qui sont à reconquérir. Il faudra bien la partager, la conjuguer dans toutes les composantes du développement durable.

La Seine est, à travers l'approche qu'en fait notre agglomération Grand Paris Sud, identifiée comme une véritable armature structurante de la trame verte et bleue du territoire, un trait d'union entre les deux rives de l'agglomération où son caractère boisé contribue à l'attractivité du territoire en offrant des itinéraires de promenade, de randonnée et de loisirs sur ses berges.

La Seine est :

- par son eau, sa qualité, un capital indispensable au développement de l'agglomération ;
- un potentiel d'activités portuaires et de report modal pour le transport de marchandises lourdes ;
- au cœur d'un enjeu de densification urbaine du territoire parmi les plus importantes d'Île-de-France.

Comment, dès lors,

- préserver et limiter la consommation d'espaces naturels ; obtenir une meilleure intégration du paysage en améliorant les indispensables continuités écologiques ?
- remettre la Seine au cœur du territoire ?
- vivre la Seine au quotidien et quels aménagements pour créer :
 - un lien fort entre les rives et les communes ?
 - un lieu de rencontre de l'ensemble du territoire qui réunit ?

Compte tenu du grand nombre d'acteurs (Etat, Région, Départements, Port de Paris, SIARCE, villes et communes, etc.), le problème majeur de la reconquête de la Seine nous semble être celui de la mise en place d'une gouvernance de tous les projets d'aménagements.

Nous pensons que GPS doit saisir l'occasion de l'établissement son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), pour jouer un rôle majeur et décisif, pour renforcer des

actions partenariales afin de définir une stratégie partagée d'usages, d'aménagements, de développement et d'intervention.

Agriculture et pesticides : des conséquences concrètes ou moussage politique ?

L'arrêté anti pesticide du maire de la petite commune de Langouët (Ile-et-Vilaine) du 27 août 2019 a créé le « buzz ». Les media en ont beaucoup parlé (id : Envoyé Spécial – FR2 – 22 octobre 2019). Certains édiles de nos communes ont souhaité apporter leur soutien à cette initiative, d'autant que l'arrêté de la petite commune bretonne a été annulé par la préfecture de Rennes : il est jugé comme légitime, mais reste illégal ! L'ARNASSEN, membre de Grand Paris Sud Ecocitoyen, avait interpellé en mars 2019, les municipalités sur le territoire desquelles est situé le hameau de Noisement, par un courrier de questionnement sur la couleur brune d'un champ à la suite d'un épandage destructeur.

Le constat :

- d'un côté, la population riveraine des parcelles agricoles se plaint d'être incommodée gravement (voire malade) par l'épandage de substances agrochimiques dangereuses, et la municipalité se doit de stopper ces nuisances pour des raisons sanitaires,
- de l'autre côté, l'Etat condamne le maire pour entrave au bon fonctionnement des exploitations agricoles, car l'épandage de ces produits phytosanitaires est autorisé par les instances environnementales gouvernementales.

Le soutien de la municipalité de Langouët, s'est traduit dans certaines communes, par le vote par le conseil municipal soit:

- d'un vœu ou d'une motion reprenant les mêmes arguments ;
- comme à Savigny-le-Temple, l'arrêté prescrivant une zone de non épandage de 150 mètres autour des habitations, en prenant soin d'inclure les traitements des voies ferrées et la protection des cours d'eau.

Savigny-le-Temple, première commune de Grand Paris Sud à voter un arrêté anti-pesticides

Pour avoir été la première commune de Seine-et-Marne à avoir pris cette décision, la mairie de Savigny-le-Temple, le 27 septembre 2019, a été confrontée à une importante manifestation d'agriculteurs venus avec tracteurs et remorques chargées de débris divers, prêts à en découdre (avec des mots d'ordre violents) si la mairie ne retirait pas son arrêté. Afin de ne pas « mettre le feu » à la commune, et après avoir reçu pendant 1h30 une délégation dont un agriculteur local et les présidents et secrétaires des

syndicats FDSEA77 et JA77, La maire a décidé de suspendre son arrêté avec, encontre partie, la reprise d'un dialogue basé sur deux points :

- l'étude de projet(s) de ferme(s) urbaine(s) bio sur les parcelles du patrimoine de la ville dont la production serait destinée prioritairement aux cantines scolaires,
- la mise en œuvre d'une gestion de la qualité du vivant sur la commune, à partir de la charte de « bon » voisinage agriculture-ville, signée en mai dernier par le préfet, le président des Maires de Seine-et-Marne, la FDSEA 77, le JA 77. L'objectif étant d'améliorer les relations habitants-agriculteurs par une meilleure compréhension et la volonté de réduire les nuisances et les produits phytosanitaires épandus sur les cultures.

La médiatisation de ces mouvements provoque, bien entendu, une mise en lumière du problème de l'agrochimie.

La municipalité de Savigny le Temple est bien concernée par le problème de par ses espaces agricoles qu'elle cherche à préserver (cf. le Plan Local d'Urbanisme) : la Maire doit donc « faire face » à cette triple exigence :

- protéger les terres agricoles de son territoire et rechercher des alliances avec d'autres communes de l'agglomération GPS ;
- protéger les habitants supportant les nuisances dues à l'épandage des produits phytosanitaires ;
- maintenir des exploitations agricoles viables, qu'elle souhaiterait voir se tourner vers une consommation locale.

La délibération de Savigny-le-Temple, les vœux des communes sont-ils pour la « bonne cause », sincères ou s'agit-il de « moussage politique » ?

Y-aura-t-il des résultats concrets sur notre territoire par la suite ? La rivalité entre profession agricole et Ville Nouvelle date de près de 40 ans sur Sénart, avec des rancunes tenaces.

Dans les années 2000, une association s'était constituée pour requalifier l'agriculture à Sénart (agriculture péri-urbaine) et la faire reconnaître par les élus et la population avec pour objectif la construction d'une relation durable entre élus, acteurs territoriaux, profession agricole et habitants. C'était il y a près de 20 ans et ce fut un échec, de par l'absence de motivation des élus de l'époque sur la question agricole.

Aujourd'hui, l'initiative de la Maire de Savigny-le-Temple remet la question au cœur des préoccupations de Grand Paris Sud. Peut-on espérer ce sujet porté notamment par nos associations soit pris en compte ? Une agriculture sur Grand Paris Sud, qui représente 25% des surfaces du territoire, doit pouvoir trouver son point d'équilibre.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec des élus motivés, préoccupés de santé publique, partageant une vision commune, disposant des ressources et compétences ad hoc pour agir.

On connaîtra alors la motivation des actions précitées.

Dossier « Lubrizol : Quelles leçons pour les risques industriels ? »

Le spectaculaire et inquiétant incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, survenu dans la nuit du 25 au 26 septembre dernier, a fait couler beaucoup d'encre. Tous les médias se sont emparés de l'évènement, soit pour traiter de l'accident lui-même, soit pour analyser l'état des risques industriels en France, ce dont ils se préoccupent hélas beaucoup plus rarement en temps ordinaire.

L'Ecocitoyen déchaîné n'avait pas attendu cet accident pour se pencher sur le sujet, abordant déjà dans son n°3 d'octobre 2018, la question des sites Seveso dans notre agglomération.

L'incendie de Lubrizol et la façon dont il a été géré révèlent cependant de nombreux problèmes et nous avons tous des leçons à en tirer, sans compter l'irruption des sites Seveso haut de Grigny et Ris-Orangis dans cette actualité, dont l'agglomération et les communes concernées, profitant des circonstances, ont réitéré leur demande de déplacement.

C'est pourquoi L'Ecocitoyen déchaîné revient sur le sujet, partant du cas Lubrizol, pour traiter ensuite des implantations Seveso haut les plus sensibles de notre agglomération.

LUBRIZOL, un cas d'école des carences de l'Etat

Une information d'urgence des habitants défaillante

L'alerte sirène a retenti plus de 4 heures après le début de l'incendie, sans doute dans le but de ne pas déclencher trop tôt le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui doit être initié par le préfet dans ce genre de situation. Pendant ce temps, le nuage de fumées toxiques avait eu tout le loisir de se déployer sur plusieurs kilomètres... De plus, la plupart des habitants, malgré les documents officiels publics qui les mentionnent, ne connaissaient pas (ou avaient oublié) les consignes à suivre en cas d'alerte (confinement, pas d'appels téléphoniques, écoute des radios locales, etc.). C'est l'exemple typique d'un manque de culture du risque industriel, entretenu par les services de l'Etat et des collectivités territoriales, qui se conforment à minima aux réglementations en vigueur, sans chercher à former la population aux bons

comportements en cas de risques majeurs : information succincte et ponctuelle, très peu d'exercices d'alerte, etc...

Voilà ce qu'on peut lire, entre autres, dans le rapport de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris), publié le 5 novembre 2019, qui dresse **un constat inquiétant concernant l'exposition des populations aux risques industriels** : « *Les moyens d'alerte sont obsolètes en cas d'accident. Le dispositif d'alerte s'appuie essentiellement sur l'utilisation des sirènes. Or, les sirènes ne sont pas audibles par tous. Et quand bien même elles le sont, les consignes associées à l'émission d'un signal sonore ne sont pas connues* ».

Amaris préconise de « réévaluer en profondeur les politiques publiques de prévention et gestion des risques industriels » en France. Cette association regroupe plusieurs dizaines de communes, intercommunalités concernées (aucune de Grand Paris Sud): <http://www.amaris-villes.org/amaris/>

Une gestion court-termiste de l'accident

Dans la situation d'un tel incendie industriel majeur, la préoccupation principale des pouvoirs publics est de mobiliser en urgence les moyens pour éviter la venue de risques létaux (mortels) immédiats pour les personnels d'intervention et pour la population. Le cas Lubrizol montre que cet objectif étant atteint, le traitement des conséquences collatérales de l'accident n'intervient qu'en second rang, dans l'espace et dans le temps, de façon plutôt désordonnée. Concernant les suies, les débris d'amiante, etc., les pouvoirs publics ont largement improvisé. Les points de mesure de l'impact sur la qualité de l'air, de l'eau ont été trop limités. Malgré les propos du préfet, de la Ministre de la santé, etc. se voulant rassurants, de nombreuses questions demeurent : il manque dès maintenant des investigations sanitaires systématiques de long terme sur la population (au vu par exemple d'informations inquiétantes sur la présence d'hydrocarbures dans le lait maternel...). Plus d'un mois après l'incendie, la surveillance sanitaire, mise en place par l'agence nationale Santé publique France, va se poursuivre dans l'agglomération rouennaise et dans la région Hauts-de-France touchées par le panache de fumées, sur la base de prélèvements qui sont trop lacunaires.

Autant les plans d'urgence pilotés par les pouvoirs publics sont plutôt rodés opérationnellement, autant dans les cas comme Lubrizol qui induisent de nombreux impacts diffus à long terme, les dispositifs étendus de mesure, de suivi font défaut pour une protection efficace dans le temps de la population.

Plusieurs plaintes ont été déposées, par des associations locales et nationales, le dossier judiciaire Lubrizol sera très instructif de la façon dont les pouvoirs publics tireront les leçons de cet accident.

Un exemple d'action associative : <https://www.respire-asso.org/>

Un allègement dangereux de la réglementation des sites industriels à risque

Sous couvert d'allègement des contraintes administratives pesant sur les entreprises, la réglementation des installations classées a fait l'objet de nombreux assouplissements ces dernières années.

Un décret de juin 2018 a autorisé les préfets à ne pas soumettre les « simples » modifications d'exploitation à l'avis de l'autorité environnementale (dite « indépendante »). Lubrizol en a profité pour augmenter ses volumes de produits dangereux, avec dispense d'avis de cette autorité, accordée par le préfet. Par la suite, on a découvert après l'incendie qu'une partie des produits de Lubrizol était stockée dans l'entreprise voisine Normandie Logistique. L'Inspection des sites classés, qui dépend du préfet était sans doute au courant, mais sans conséquences, sans doute pour la bonne cause de la souplesse d'exploitation revendiquée par les industriels. Dans ces conditions, comment connaître avec la précision nécessaire, les volumes, natures et impacts de produits présents sur les sites où se produit un accident (incendie, explosion, fumées toxiques) ? Comment apprécier les effets cocktail des produits dégradés au cours de l'accident ? Ceux qui préconisent un allègement de la réglementation des sites classés sont tout simplement des apprentis sorciers.

Il est très instructif de lire les auditions le 12 novembre dernier de l'ancienne Ministre de l'environnement, Delphine Batho, devant la commission d'enquête sénatoriale sur Lubrizol, pointant les défaillances multiformes de l'Etat en la matière :

<https://coordinationseveso.files.wordpress.com/2019/11/lubrizol-ce-incendie-audition-d-batho-et-c-lepage-12-novembre-20198628.pdf>

[Voir aussi le communiqué de presse de la **Coordination nationale des associations riveraines de sites Seveso** \(l'Association de Défense de l'Environnement de Sénart, membre de GPSE, en fait partie\) :](#)

<https://coordinationseveso.files.wordpress.com/2019/10/communique-coordination-les-sites-seveso-sont-tous-des-lubrizol-10102019.pdf>

L'Autorité environnementale elle-même n'est pas sans défauts. Présentée comme indépendante, elle est cependant rattachée au plan national au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), lui-même sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique. Cette autorité est représentée dans chaque Région par une Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), dont les services instructeurs sont tout bonnement les services de l'Etat : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ou Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'Energie (DRIEE), en Ile-de France. Mieux encore, au niveau départemental, Autorité environnementale et Inspection des sites classés de la DRIEE ne font qu'un. Ainsi en cas de demande d'autorisation d'exploiter déposée par un industriel, c'est la même personne, le directeur départemental de la DRIEE, qui signe l'avis de « l'autorité environnementale » et le rapport de l'Inspection des sites classés qui établit ses recommandations d'autorisation auprès du préfet. Comme indépendance, on peut mieux faire ...

Grand Paris Sud touché par le syndrome Lubrizol ?

Des sites Seveso partout ?

L'Ile-de-France compte **94 établissements Seveso dont 37 établissements dits seuil haut et 47 dits seuil bas** (référencement décembre 2018).

Comme nous l'avions présenté dans L'Ecocitoyen d'octobre 2018 (mis à jour) « *le regroupement de 23 communes de l'Essonne et de la Seine-et-Marne dans l'agglomération Grand Paris Sud offre un échantillon très large de la variété et de l'intensité des risques engendrés par l'activité industrielle et logistique. Parmi les plus dangereux, on dénombre 3 sites Seveso haut et 6 sites Seveso bas, sans compter, les sites de moindre importance, non classés Seveso, mais qui peuvent aussi constituer un danger* ».

Sites Seveso territoire de Grand Paris Sud

	Commune	Activité	Risque
	SEVESO HAUT		
Air Liquide	Moissy-Cramayel	Industrie chimique	Explosion incendie
CIM	Grigny	hydrocarbures	Explosion incendie
Antargaz	Ris-Orangis	Gaz liquéfié	Explosion incendie
	SEVESO BAS		
AMF QSE (ex KN)*	Savigny-le-Temple	Entrepôt	Explosion, incendie
Dentressangle/ XPO	Savigny/Cesson	Entrepôt	Explosion incendie
GERILOGISTIC	Moissy-Cramayel	Entrepôt	
PROLOGIS Bât. DC2	Moissy-Cramayel	Entrepôt	Explosion incendie
UNIVAR	Lieusaint	Entrepôt	Explosion toxique
ALTIS	Corbeil-Essonnes	Composants électroniques	toxique

*Nb : depuis fin 2018, Le site logistique Kuehne-Nagel a été revendu au nouvel exploitant AMF QSE, lequel a renoncé à son classement Seveso haut, au profit d'un classement en Seveso bas. Les locaux sont depuis ce moment propriété d'un fonds d'investissement américain...

l'enquête publique sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour ces deux sites Seveso haut ».

Le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande, et Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), document d'urbanisme fixant les prescriptions autour des sites Seveso haut), a été approuvé par le préfet en avril 2018, sans projet de déménagement des sites incriminés, mais imposant l'expropriation de trois autres entreprises cernées par les deux sites Seveso.

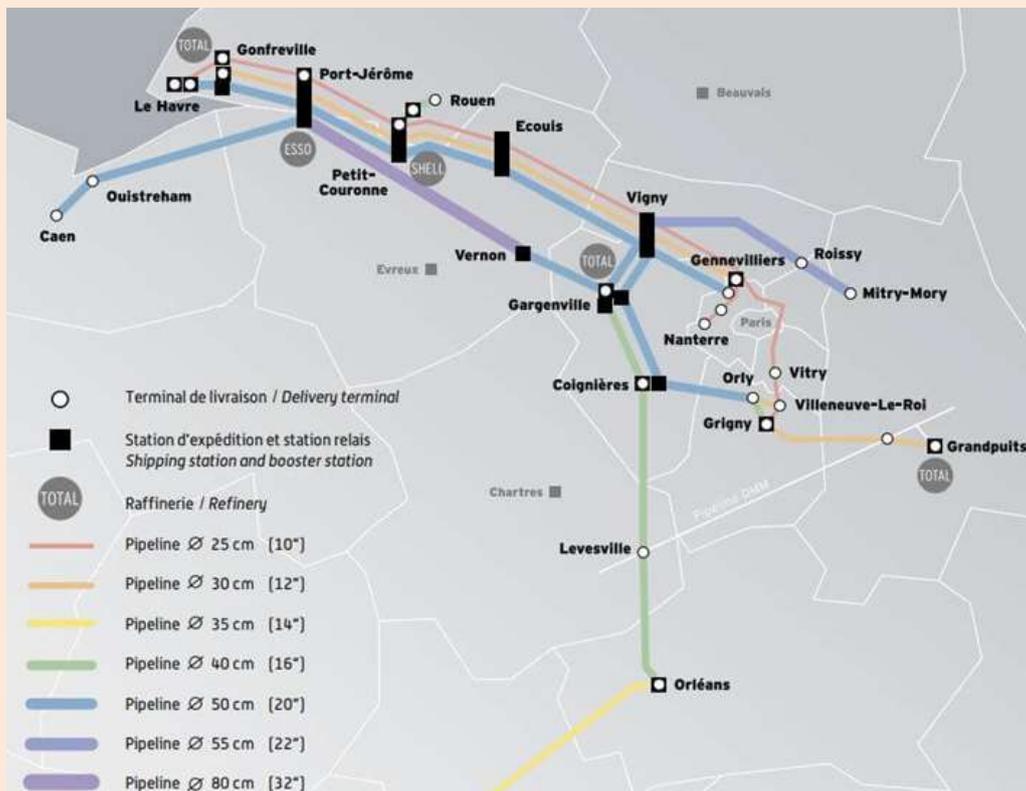
La position des élus n'a pas toujours été aussi radicale. Dans Le Parisien du 31 août 2004, on pouvait lire en effet ceci : *« Il est désormais permis de construire à côté de l'usine à gaz. C'est une nouvelle qui a réjoui la mairie de Grigny, un peu moins les associations de défense de l'environnement et les communes de Ris-Orangis, Viry-Châtillon et Draveil. Le préfet vient en effet de prendre un arrêté réduisant les périmètres de risque maximal ; Résultat : le terrain de Plaine-Basse, à Grigny, devient urbanisable Un changement de cap qui ravit la mairie de Grigny. « L'ancien périmètre élargi incitait les industriels à ne pas prendre de mesure pour améliorer la sécurité du site, affirme Claude Vazquez, maire de Grigny. Les recommandations des experts ont donc porté leur fruit et surtout nous permettent enfin de mener de vrais projets commerciaux, bénéfiques pour la commune. ».*

Quinze ans plus tard, la loi Bachelot de 2003, ayant institué les PPRT (suite à l'accident AZF à Toulouse en 2001), on constate que l'approche des élus quant aux règles d'urbanisme applicables aux sites Seveso présents s'est nettement durcie, dont acte !

Déplacer un site Seveso, nouvelle version du jeu du Mistigri...

Les dangers présentés par de tels sites industriels Seveso sont patents, dans le cas présent, l'urbanisme aux alentours (y compris commercial) s'est développé, la question du déplacement est donc pertinente. Mais de la position de principe au principe de réalité, il y a une grande marge...

Concernant le déplacement du dépôt pétrolier de la CIM, il existe une contrainte incontournable : le nouvel emplacement choisi devrait se situer sur le parcours de l'oléoduc Trapil desservant actuellement la CIM à partir du Havre, comme les autres dépôts de la région parisienne, sans s'éloigner de trop de la zone dense francilienne. Cela limite beaucoup les nouveaux sites potentiels, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous :



Pour corser l'affaire, Grigny et Ris-Orangis ne sont pas les premiers sur la liste des dépôts pétroliers franciliens candidats au déplacement : Le départ du site de Vitry sur Seine (donné en exemple par nos élus essonnien) est annoncé depuis un Contrat de développement territorial de 2012, confirmé par un Contrat d'Intérêt National en 2017. Il existe un projet de regroupement des sites de Vitry, Villeneuve-le-Roi avec les dépôts de carburants d'Orly, sous la responsabilité de l'Établissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont (EPA Orsa), mais rien ne bouge, cars toutes les communes du secteur d'accueil prévu ne sont pas d'accord, d'autres élus envisagent le déplacement vers GrandPuits en Seine-et-Marne, au milieu des champs de betteraves, qui accueille déjà une raffinerie Total (et quelques habitants expropriés pour la cause), d'où l'intensité du jeu de mistigri...

Source bien documentée : <https://94.citoyens.com/2019/larlesienne-du-deplacement-des-depots-petroliers-de-vitry-sur-seine-et-villeneuve-le-roi,27-09-2019.html>

Concernant Antargaz, on pourrait, sous toutes réserves, s'inspirer de l'exemple du site Butagaz de Montereau, qui a décidé en 2012 au cours de la procédure de son PPRT, la délocalisation de ses sphères et de son activité de remplissage sur son site d'Aubigny-sur-Néré (Coucou les habitants du Cher ! Vous avez le bonjour amical de vos amis franciliens...).

On voit donc bien qu'il ne suffit pas d'exprimer fermement une demande de délocalisation, assortie d'un appel à la fin des véhicules mus par un moteur à explosion, pour régler le problème de la présence de ces sites à risques majeurs près de zones habitées. En attendant la fin des voitures à essence, on fait quoi ?

Au-delà du cas d'espèce d'Antargaz/CIM, d'autres dépôts pétroliers et gaziers franciliens sont dans des situations comparables (Vitry, Gennevilliers, etc.). On ne pourra donc avancer sur ce sujet complexe que par une concertation poussée et des décisions coordonnées au plan régional, avec l'appui de toutes les parties prenantes, Etat, collectivités, exploitants, riverains, associations environnementales...

Une responsabilité spécifique relève de l'agglomération et des communes qui la composent. Ces collectivités territoriales ont en effet la main sur le fléchage du territoire à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Les indications de zonage des PLU communaux sont particulièrement vagues sur la question des risques industriels. Dans la plupart des cas le fléchage des parcelles dédiées aux zones d'activités autorise « toutes sortes d'activités, y compris classées ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) », même quand ces parcelles jouxtent des zones d'habitations.

Dans cette situation, les communes ne peuvent plus s'opposer à l'implantation d'activités autorisées SEVESO puisque le règlement des PLU le permet. L'agglomération Grand Paris Sud serait bien avisée d'intégrer cette question d'urbanisme dans l'élaboration en cours de son SCOT.

Cf. remarques et propositions d'associations membres de notre collectif:
<https://www.ade-senartetenvirons.com/236+projet-territorial-gps.html>

« Libre expression »

Un fidèle lecteur d'Evry-Courcouronnes nous transmet la lettre qu'il a adressé à Mme la Présidente de WWF-France, le 29 octobre 2019, au sujet de l'accord signé avec l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Chère Madame,

Comme vous, et issu de la même école (l'ENSAR), je suis convaincu de la gravité des enjeux environnementaux, parce que la question du développement durable et du maintien de la biodiversité sur notre planète est le principal enjeu de l'humanité à très court terme. Je donne au WWF depuis 2 ans, et pour cette même raison, je vais arrêter et le faire savoir pour les raisons suivantes :

L'été dernier j'ai reçu dans ma boîte aux lettres la revue d'information de l'agglomération Grand Paris Sud dans laquelle figure un dossier : « **Grand Paris Sud au rendez-vous de la transition Ecologique** ». Vous y êtes présentée comme un trophée, entourée d'une équipe d'hommes aux visages souriants. La photo est grande, et on nous parle d'un accord signé avec WWF. Et d'ailleurs peu est dit sur ce qui a été signé en échange. Dans ce numéro, on nous parle également de vélo, de pistes cyclables, de circulation douce, de moutons qui tondent les pelouses...

Toujours plus d'annonces incantatoires et mièvres, qui masquent une absence de mesures efficaces sur les vrais enjeux. Et tout ceci donne l'impression que les élus se sont acheté un panda à pas cher, en verdissant leur image en vue des municipales : Une belle opération de « green washing » en somme... Vous validez des intentions, qui se traduisent par une communication incantatoire. Les intentions, on le sait tous en matière de politique, c'est comme les promesses cela n'engage que ceux qui les entendent.

A côté de cela, (liste non limitative) :

- Depuis des années les programmes immobiliers saccagent les terres agricoles et espaces naturels de la région pour y construire des « éco quartiers » qui n'ont d'éco que le nom (voir en page 28 du magazine de GPS d'octobre, une magnifique photo aérienne de ce que nous fabriquons en détruisant à rythme accéléré les riches terres fertiles du bassin parisien), des entrepôts de logistique sur des terres agricoles de première catégorie.
De nombreux programmes sont en cours (par exemple, le programme en cours par Kaufman & Broad à Lieusaint dans l'écoquartier de l'Eau vive), et la tendance ne s'inverse pas.
- Les villes de l'agglomération continuent à encourager les constructions en béton isolées (mal) à la laine de verre. Partout on voit de grands immeubles, laids et de conception à l'ancienne :
- La ville de Ris-Orangis a mené un projet¹ d'installation de maraîchers bio, en déplaçant à coup de pelleteuses des milliers de tonnes de terre végétale pour faire « vert » et durable (projet installé en proximité du rond-point de la nationale 7, le long du Ru « Ecoute s'il pleut », à la limite d'Evry), alors que dans le même temps, et dans la même communauté de communes, on saccage des terres agricoles de première catégorie à quelques kilomètres de là. Bref, comme un peu partout, on détruit la campagne et on cherche désespérément à l'installer de manière artificielle en ville.
- Les élus de l'agglomération de Grand Paris Sud ont coupé la branche de la vallée de la ligne RER D, qui desservait Paris sans changement depuis 1840, pour desservir toujours mieux la branche de Melun et encourager à poursuivre le saccage des terres agricoles pour construire n'importe où, et à n'importe quel prix avec le support de IDFM, et la grande satisfaction de SNCF qui va pouvoir mieux faire rouler les trains.

Tout ceci n'est pas moins grave que la destruction de la forêt amazonienne, et c'est proche de nous. Mais le dire et le faire savoir n'est pas politiquement correct.

Plus récemment encore :

- Nous venons de recevoir dans nos boîtes aux lettres le nouveau numéro du journal de propagande de la même agglomération (N°29 octobre 2019), intitulé « Ensemble agissons pour le climat », qui en fait encore des tonnes sur des messages verts sous forme de mièvrerie incantatoire, en exhibant des éoliennes et des arrosoirs alors que les vrais sujets ne sont pas adressés, et qu'il s'agit en fait d'une détestable opération de communication dont vous êtes, malgré vous, complice (Voir estampillage du panda en 4^{ème} de couverture de cette même revue).

¹ Note de GPSE : il s'agit du 1^{er} contrat de la transition écologique francilien signé récemment en présence de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire.

- Une mention particulière pour le programme des 23 et 24 novembre prochain pour la semaine du climat mis en avant sur le site web de Grand Paris Sud : la grande mascarade pendant que le bétonnage à grande échelle se poursuit en tout impunité et avec plein de bonnes intentions.

Que les politiques manipulent l'opinion avec une communication incantatoire plus ou moins subtilement verdie, nous y sommes de plus en plus habitués.

Il est cependant surprenant que WWF puisse se faire piéger par des manœuvres politiciennes aussi grossières, et que l'organisation ne soit pas plus rigoureuse pour gérer la manière dont l'image du panda est utilisée. Elle vaut plus cher que cela.

J'ai probablement mal compris votre stratégie. Pouvez-vous expliquer comment vous espérez avoir un effet réel sur la transition énergétique par vos actions qui semblent si décalées vis-à-vis de l'urgence de la situation ?

Emmanuel Lepeu

Note de GPSE : Notre fidèle lecteur attend toujours une réponse de la part de WWF France

En bref

En novembre le diagnostic pour l'élaboration du SCoT⁽¹⁾ est arrivé... presque !

Le lundi 18 novembre les représentants des associations de GPSE ont rencontré, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, M. Stéphane Raffalli, Vice-Président chargé de l'aménagement, de l'habitat et des grands projets de Grand Paris Sud.

La réunion a démarré sur un malentendu. En effet M. Raffalli souhaitait présenter la trame du PADD⁽²⁾ à venir alors que GPSE avait préparé la rencontre sur la méthode et le contenu du diagnostic, étape préalable au PADD

GPSE souhaite en effet un diagnostic partagé (avec des informations plus complètes, avec des évolutions sur des périodes importantes), qui ne soit pas seulement une photographie du moment.

Pour Grand Paris Sud selon M. Raffalli, « il faut éviter un « sur diagnostic » et s'il n'y a pas d'impératifs de délais. M. Raffalli demande cependant aux associations « de trouver les voies qui permettent de muscler l'analyse. Ce SCoT doit être puissant politiquement puisqu'il est à une vocation très opérationnelle. A aucun moment il ne doit extrêmement prescriptif. On est donc encore très loin du PLUI⁽³⁾

GPSE regrette que dans l'échange on ne parle que des élus locaux et pas des élus communautaires qui par ailleurs sont les mêmes. L'effort ne doit pas seulement venir des communes, mais bien de l'agglomération qui doit être forte. Elle a en effet une responsabilité à exercer.

Pour GPSE :

- La perception actuelle des élus communaux constitue un frein à un projet de SCoT ambitieux, chaque commune continue à se développer sans prendre en compte la dimension communautaire.
- Les chiffres fournis dans le diagnostic parlent d'eux-mêmes, notamment, sur l'habitat, avec un déséquilibre important sur la nature des logements entre rives droite et gauche de la Seine;
- En matière de transports, le réseau de TCSP(4) est très insuffisant, la localisation de l'emploi favorise les migrations quotidiennes en voiture ce qui est en contradiction avec la nécessité de réussir la transition énergétique.

La liste n'est pas exhaustive et les observations qu'appelle le déchiffrement des fiches fournies par la communauté confirment la nécessité de prendre le temps de la réflexion avant de passer à l'étape PADD.

C'est ce que Grand Paris Sud Ecocitoyen fait actuellement.

(1) ScOT (Schéma d'Orientation Territorial)

(2) PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

(3) PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

(4) TCSP (Transports collectifs en sites propres)

Elections municipales, élections communautaires

A l'occasion des prochaines élections municipales, les électrices et électeurs seront appelés à voter pour les prochain(e)s conseiller(e)s communautaires de Grand Paris Sud qui seront fléchés sur les bulletins de vote.

Quel sera leur programme ? S'il n'y en a pas, cela conduira inéluctablement à l'immobilisme, au consensus mou, au syndrome du « *Ce n'est pas nous, c'est l'agglo* ». Ces élections devraient permettre de reconnaître les candidat(e)s des communes sans projet politique pour la communauté d'agglomération à qui sont pourtant confiés par délégation : ***la collecte et traitements des déchets, l'économie, la politique de la ville, l'équilibre social de l'habitat, les aires d'accueil des gens du voyage, l'aménagement de l'espace, la voirie, l'eau et l'assainissement, le cadre de vie et l'environnement, les équipements culturels et sportifs.***
D'autres domaines peuvent être délégués.

Et puis agir ensemble pour la transition sociale et écologique devient un impératif ! Pour cela nous invitons tous les candidats aux élections municipales à se saisir du pacte pour la transition.

[Pacte pour la transition](#)

A cette occasion, Grand Paris Sud Ecocitoyen interrogera les candidat(e)s « Têtes de liste » sur leur projet politique pour l'agglomération.

Les associations membres du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>